

Energie - Mobilité

Public :

Installateurs, Metteurs en œuvre d'installations électrique

Prérequis :

Connaissances en Électricité

Niveau d'étude : CAP / Bac Pro électriciens ou autodidactes avec expériences

Avoir de bonnes connaissances en réseau et en environnement informatique.

Appréhender le dimensionnement et le calcul des installations électriques.

Attestation de réussite à la formation IRVE P1.

Durée : 2 jours (14 heures)

Validation :

Attestation de formation et Attestation de réussite

Type d'action de formation :

Développement des compétences

Installation d'infrastructure de recharge de Véhicules électriques (IRVE) – P2

Cette formation vise l'installation d'infrastructures de recharge en AC, avec configuration spécifique pour la communication ou la supervision. Ce niveau de formation intègre les infrastructures de recharges de véhicules électriques de type AC communicantes installées individuellement ou en grappes, avec pilotage énergétique. Le pilotage et l'échange de données se font via les outils réseaux.

LES OBJECTIFS

A la fin de la session de formation, les participants seront en mesure de :

- Déterminer l'infrastructure nécessaire (déploiement en étoile ou en rocade et le souscomptage) et les modifications de l'installation électrique,
- Connaître les réglementations propres aux BUP/ERP et aux parkings,
- Choisir la borne adéquate et les accessoires associés,
- Connaître les constituants de base dans le protocole TCP/IP,
- Mettre en œuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes,
- Concevoir une grappe de bornes avec communication embarquée,
- Savoir paramétrer un gestionnaire de bornes,
- Elaborer les documents nécessaires à l'obtention de la conformité par un bureau de contrôle.

LES MOYENS, MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

- Formation présentielle en salle. Vidéoprojecteur
- Essais sur plateau technique pédagogique actif et fonctionnel.
- 30% minimum du temps consacré aux études de cas sur matériel.
- Support de formation, catalogue, notice (papier ou numérique).
- Un intervenant expert en mobilité électrique

LE PROGRAMME

- Prise en compte des besoins client :

- Les contraintes à prendre en compte,
- Méthodologie d'évaluation et de contrôle de l'installation électrique de site.
- Conception d'une infrastructure d'une ou de plusieurs bornes communicantes,
- Maîtriser la structure de câblage communicante,
- Exposer le paramétrage d'un gestionnaire de bornes,
- Etude de cas comprenant au minimum :
 - Création d'une IRVE :
 - Définition de la nomenclature produits, implantation sur le schéma unifilaire.
 - Choix des composants de l'installation :
 - Points de connexion,
 - Dispositifs de protection,
 - Gestion d'énergie,
 - Solutions de pilotage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM en fin de formation pour la validation des acquis.
- Attestation de formation
- Fourniture d'une attestation de réussite en cas de note $\geq 14/20$ ou 70 % de réussite

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins. Pour toutes questions, merci de contacter M. Driouch au 0754374621

RAPPEL : Suivant le décret n° 2021-546 du 4 mai 2021 une étude de conception est obligatoire pour la réalisation d'IRVE dans un parc de stationnement d'au moins 50 places et à partir de 4 points de charge dans le logement collectif.

Nota : Suivant le Décret n°2021-546 du 4 mai 2021, les points de recharge pour véhicules électriques sont installés et maintenus par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail.